



## Atelier 12

# Le gaz en transition écologique : adaptez votre contrat de concession

Animateur : Gilbert VASSELON

Jeudi 27 juin 2024

Intervenants :



Elisabeth BILDSTEIN  
Territoire d'Énergie  
Alsace



Amélie LOMBARD  
GRDF



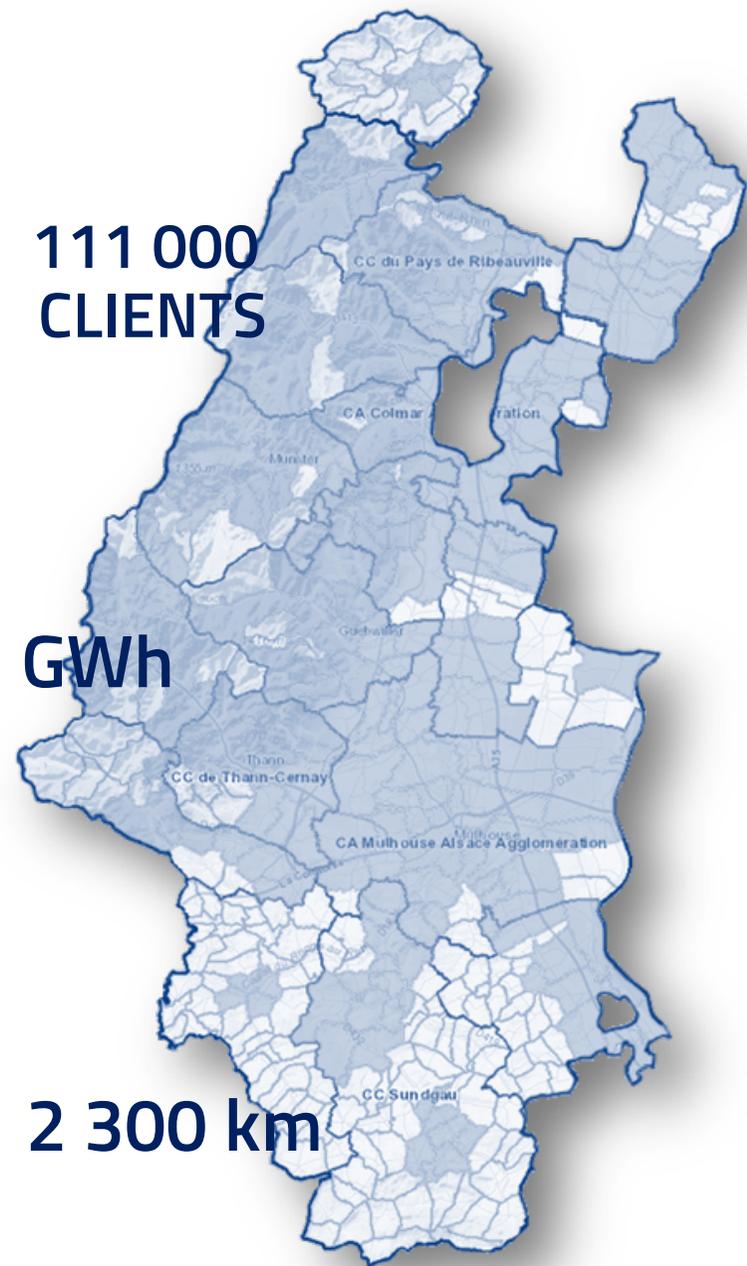
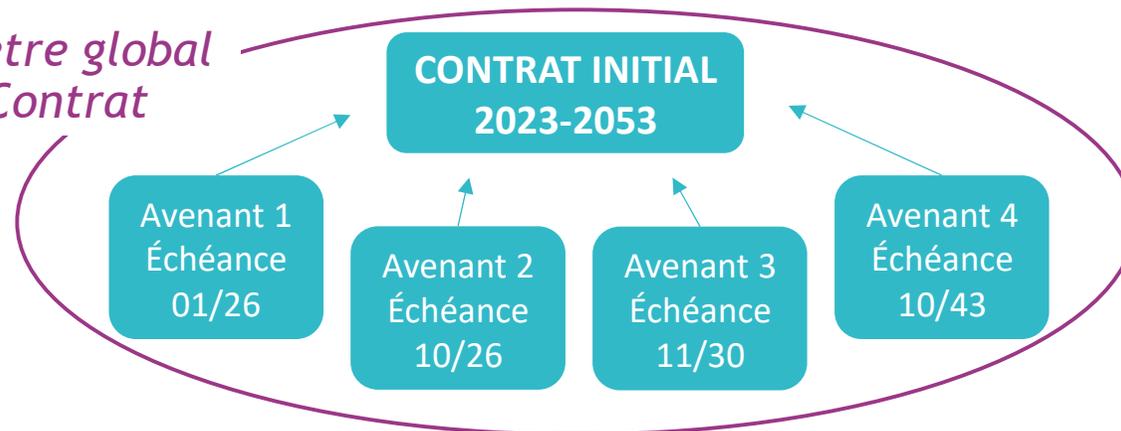
# SOMMAIRE

1. Données clef : le Contrat de concession TEA
2. Les points forts du renouvellement du Contrat de concession gaz
3. Pourquoi une annexe TE dans le Contrat de concession gaz ?
4. L'ambition : une « vraie » annexe TE
5. Le contenu de l'annexe : 3 axes majeurs et 9 actions
6. Focus sur Happy Gaz
7. 1ers retours & points d'attention
8. Quid du versement d'une subvention aux particuliers en l'absence de précision statutaire ?
9. Questions/Réponses

## DONNÉES CLEF : LE CONTRAT DE CONCESSION TEA

- **158 communes** ont transféré leur compétence gaz à TEA, dont Mulhouse, le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- **141 communes en Contrat historique**
- **17 communes en Contrat de concurrence** (suite à d'appel d'offre)
- 1<sup>er</sup> janvier 2023 : Entrée en vigueur du nouveau contrat de concession sur la base du nouveau modèle (intégrant uniquement les Contrats historiques).

*Périmètre global  
du Contrat*

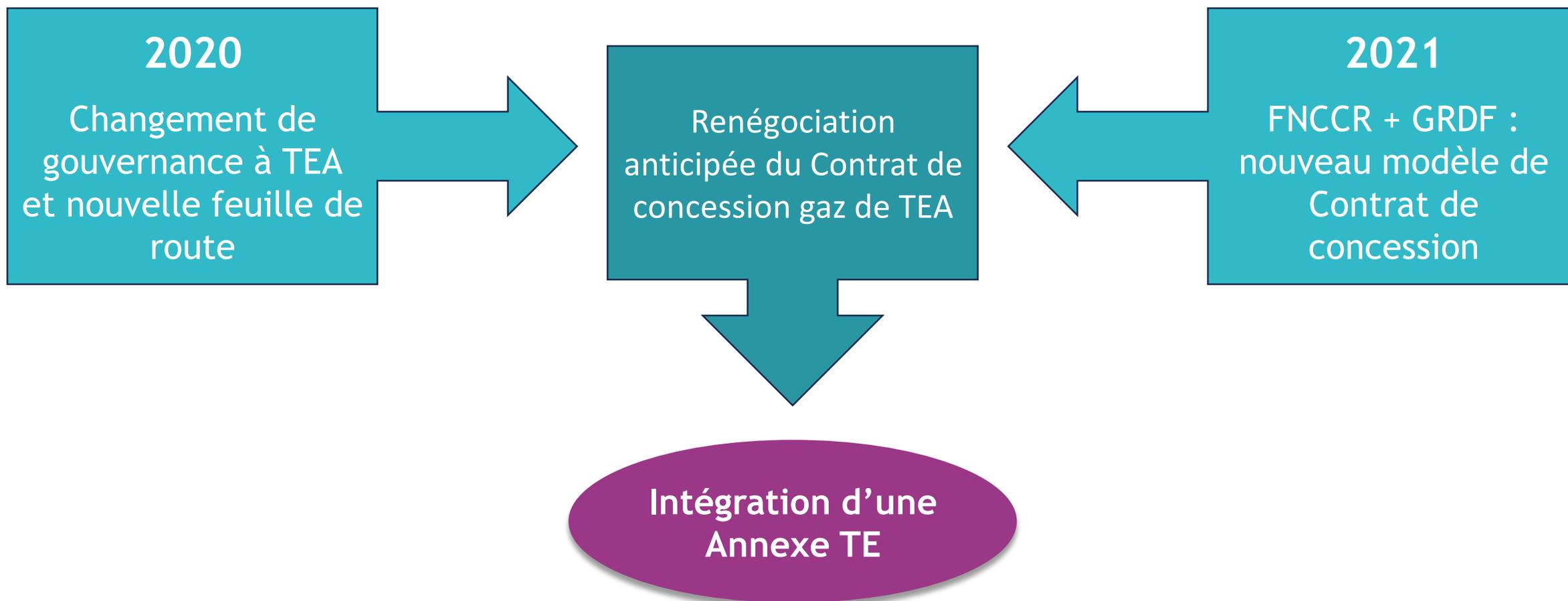




# LES POINTS FORTS DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION GAZ

- Un Contrat sur 30 ans
- Un Schéma Directeur des Investissements et des Plans Pluriannuels des Investissements (SDI/PPI)
- Des Indicateurs de Performance
- Une Annexe Transition Énergétique – 3 thématiques :
  1. Accompagner les collectivités de TEA dans la TE
  2. Contribuer au développement de la méthanisation
  3. Contribuer au développement du BioGNV

## POURQUOI UNE ANNEXE TE DANS LE CONTRAT DE CONCESSION GAZ ?



# L'AMBITION : UNE « VRAIE » ANNEXE TE

3 axes majeurs et 9 actions

**ANNEXE 2 : PLAN D'ACTIONS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE (2023 - 2027)**

Conformément aux dispositions du Chapitre VIII, cette annexe décrit le cadre pour l'élaboration et le pilotage des actions locales contribuant à la transition écologique du territoire en lien avec les enjeux de la distribution du gaz.

En tant qu'acteur énergétique local, le Concessionnaire contribue, dans le respect de ses missions, à la mise en œuvre d'actions en lien avec les politiques énergétiques locales. En effet, dans le cadre du contrat de service public conclu avec l'Etat pour la période 2019-2023, le Concessionnaire accompagne les collectivités dans la transition énergétique des territoires et participe aux réflexions de l'Autorité Concedante dans ses politiques de transition écologique.

Dans ce cadre, TEA se positionne comme un acteur à part entière de la mise en œuvre de la Transition Ecologique dans le domaine du gaz sur son territoire et prévoit notamment des ressources financières dédiées à cet effet.

Afin de viser les pleines conditions de succès, les Parties définissent ensemble les rites et rythmes de partage et de pilotage pour l'élaboration des actions, leurs mises en œuvre, l'analyse des résultats en découlant et leur adaptation dans le temps.

Les Parties conviennent de l'élaboration des actions à pas de temps quinquennal, renouvelées sur la durée du Contrat de Concession, avec :

- Un examen annuel des actions réalisées et les adaptations éventuelles pour l'année à venir
- Une actualisation du plan d'actions au cours de la dernière année de la période quinquennale pour une entrée en vigueur dès la première année de la période quinquennale suivante.

Pour la première période quinquennale (2023 à 2027), les actions ci-après sont retenues, nonobstant les autres actions qui pourront survenir en déclinaison du chapitre VIII du cahier des charges.

Actions	Période 2023-2027 (Budget annuel)		Indicateurs de suivi des actions par TEA et GRDF
	Budget TEA	Budget GRDF	
Accompagner les collectivités du périmètre de TEA dans la rénovation de leur patrimoine, dans la MDE, et contribuer à la conversion fioul/gaz			Du côté de TEA, un budget sera voté annuellement lors de la réunion de budget primitif
1- Identifier le potentiel de conversion fioul/gaz dans les communes desservies, dans le cadre d'un diagnostic de performance du patrimoine, puis informer et communiquer sur les solutions gaz performantes par typologie de bâtiments dans le cadre de diverses réglementations thermiques et techniques	Formation du personnel de TEA sur le volet thermique du diagnostic	Prix en charge de la formation complémentaire partie gaz par GRDF.	Dans le cadre de ce budget annuel, un ETG sera alloué à la vocation gaz du syndicat dont 1/3 sur ces actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation du diagnostic sur le territoire de TEA, dans le cadre de ACTEE II</li> <li>Nombre de bâtiments fioul ou autres énergies identifiés par TEA</li> <li>Nombre de bâtiments nécessitant une rénovation énergétique.</li> </ul>

<p>→ Une fois sorti de ACTEE 2, comment prospecter et communiquer sur l'action de TEA et mettre en place une méthode de travail pour la sélection des bâtiments</p> <p>→ ajouter la partie énergétique au diagnostic et présenter une solution gaz à chaque fois que cela est possible en plus des autres solutions.</p>	Entre 10 et 20 mémoires techniques par an : 5 000€ à 10 000€ à hauteur de 50% du mémoire technique	Organiser une revue de projets annuelle avec TEA et le Responsable Commercial et/ou l'ingénieur Efficacité Energétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la mission de l'économie de flux et formation de ce dernier à la partie GAZ.</li> <li>Nombre de solutions gaz priorisées.</li> </ul>
<p>2- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics, en particulier en favorisant la conversion fioul/gaz de ces derniers</p> <p>→ en accompagnant la rédaction des études de faisabilité, ainsi que des mémoires techniques lorsque la décision de rénovation est prise, voir la maîtrise d'œuvre de projets de réhabilitation thermique de bâtiments publics selon un dispositif d'aides pluriannuelles par commune</p> <p>→ Contribuer à travers des conventions tripartites (collectivité - TEA - GRDF) au rattachement des bâtiments communaux, en définissant une enveloppe annuelle de financement.</p>	TEA participera financièrement à l'installation d'une solution gaz performante à hauteur de 2 000€ supplémentaires si le contrat de fourniture contient du gaz vert.	Chaque étude qui aboutira à un raccordement avec une solution gaz permettra à la collectivité de prétendre à une contribution de 1 000 € de GRDF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bâtiments rénovés ayant optés pour une solution gaz performante.</li> <li>Nombre d'études rendues par TEA incluant une proposition de solution gaz adoptée</li> <li>Revue annuelle pour valider le nombre d'études et leurs impacts</li> </ul>
<p>Accompagner à travers des conventions tripartites les particuliers dans la conversion fioul/gaz ainsi que le verdissement des installations.</p> <p>Engageant l'offre Happy Birthday (HB) de TEA, TEA offrira gratuitement durant cette période (entre 150 et 300 conversions fioul de TEA) avec branchements des 50% de TEA sera activée dès l'entrée en service dans le contrat de fioul/gaz vert.</p> <p>Une offre de densification productive, conditionnée (MES), offre de gaz vert</p>	Entre 30 000€ et 60 000€ (Versés à la collectivité qui fera le virement aux particuliers)	Plateaux à 10 000€ par GRDF par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de conversions effectives de logements chauffés au fioul vers le gaz (branchements actifs)</li> <li>Nombre de raccordements liés à l'offre HB</li> <li>Nombre d'études et extensions réalisées par an à la collectivité dans le cadre des offres HB</li> <li>Nombre de demandes faites dans le cadre de l'offre densification branchements</li> <li>Communication mise en place par TEA</li> </ul>

Des indicateurs

Des actions concrètes

Un engagement financier réciproque

# CONTENU DE L'ANNEXE : 3 AXES MAJEURS ET 9 ACTIONS

## Cibles :

- Communes membres
- Particuliers
- Partenaires

1

## ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DU PÉRIMÈTRE DE TEA

### 4 ACTIONS → *Promotion du Gaz*

#### *Collectivités*

1. Identifier le potentiel de conversion fioul/gaz dans les communes desservies
2. Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics, en particulier en favorisant la conversion fioul/gaz de ces derniers
3. Contribuer à l'élaboration de l'outil Maestro afin de former, éduquer à la performance énergétique de bâtiments communaux de ses membres

#### *Particuliers*

4. Accompagner à travers de conventions, les particuliers dans la conversion fioul/gaz ainsi que dans le verdissement des consommations.



2

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

### 2 ACTIONS → *Développement du Gaz Vert*

1. Favoriser l'émergence de projets de méthanisation
2. Etudier les opportunités de prises de participation dans les SEM Energies Renouvelables



3

## CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU BIO GNV

### 3 ACTIONS → *Développement du BIOGNV*

1. Acter un Schéma Directeur de la mobilité Gaz
2. Favoriser l'émergence de nouvelles stations publiques
3. Lancer un appel à projet pour la construction d'une station Multi- énergies



## FOCUS SUR HAPPY GAZ

### OBJECTIF :

- Décarboner l'usage « chauffage » pour les particuliers, collectivités et « petits professionnels »

### CONDITIONS :

- Bâtiment situé dans l'une des 158 communes desservies par GRDF
- Bâtiment construit depuis plus de 2 ans
- Compteur gaz de débit  $\leq 10\text{m}^3/\text{h}$

### MODALITÉS : fidélisation + nouvelles installations de chauffage performante + incitation gaz vert

- GRDF : prise en charge du branchement dans la limite des 35m (sauf collectif), soit 500 €
- TEA : 500 € si THPE, 1000 € si PAC HG + BONUS de 200 € si Contrat Gaz Vert

### ENGAGEMENT FINANCIER :

- 400 000 € à parité sur 15 mois

## FOCUS SUR HAPPY GAZ

### UNE NOUVEAUTÉ POUR TEA :

- Formulaires en ligne pour demander sa subvention  
→ *limiter le temps d'instruction*
- Bien encadrer le dispositif  
→ *CVG*
- Communication auprès des particuliers (réseaux sociaux, spots radio, articles sur les sites des communes et dans les bulletins municipaux)

The screenshot shows the 'territoire d'énergie ALSACE' website interface. At the top, there are navigation links: 'L'offre Happy Gaz', 'Formulaire de Prê demande', 'Formulaire demande de subvention', 'Votre intranet', and 'Retour vers le site TEA'. The main heading is '02 Effectuez votre demande de subvention'. Below this, there are five numbered steps in vertical cards:

- 01.** Vérifiez si votre commune est concernée par l'Offre « Happy Gaz ».   
Action: [Consultez la liste des communes](#)
- 02.** Envoyez le formulaire de pré-demande d'aide en complétant le formulaire.   
Action: [Remplir le formulaire en ligne](#)
- 03.** Attendez un retour de Territoire d'Énergie Alsace pour passer à l'étape suivante.
- 04.** Remplissez votre demande de subvention en ligne et joignez les documents demandés.   
Action: [Remplir le formulaire en ligne](#)
- 05.** Réceptionnez votre confirmation du versement de la subvention, après traitement par Territoire d'Énergie Alsace.

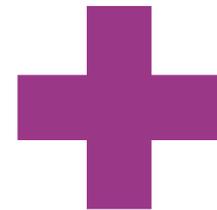
## 1ERS RETOURS & POINTS D'ATTENTION



# QUID DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARTICULIERS EN L'ABSENCE DE PRÉCISION STATUTAIRE ?

## AODE

- Compétence principale
- Objet statutaire d'un SDE



## ART. L 2224-34 DU CGCT

- Compétence « *Maîtrise de la demande d'énergie* » « *consommateurs* »
- Accessoire de la compétence AODE



## AIDES AUX CONSOMMATEURS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Dispositif précis adopté en comité syndical
- Convention avec chaque bénéficiaire (Formulaire de demande en tient lieu)

TEA met à disposition une note précise et son modèle de délibération.

# QUESTIONS/RÉPONSES

*Pour en savoir plus :*



**Amélie LOMBARD**

*Directrice Territoriale Alsace GRDF*

*amelie.lombard@grdf.fr*



**Elisabeth BILDSTEIN**

*Directrice Générale des Services TEA*

*e.bildstein@te.alsace*

Merci de votre attention